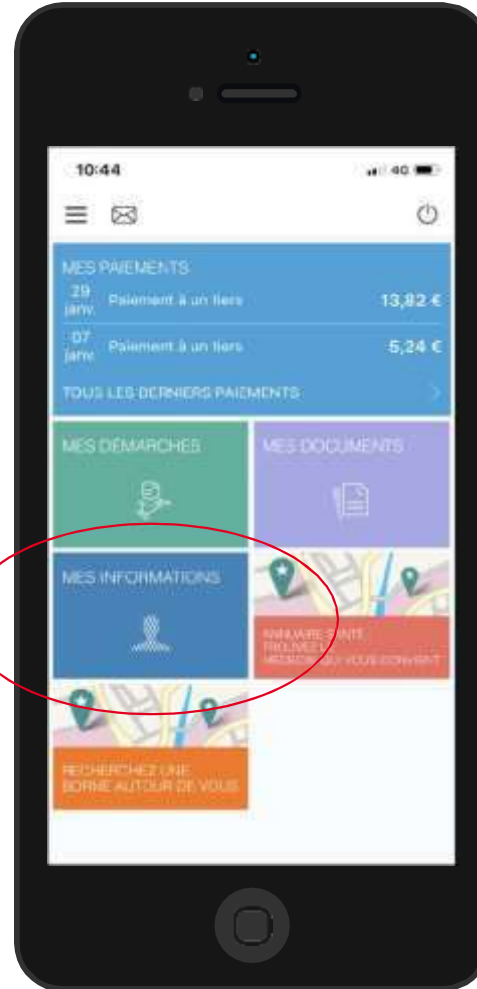
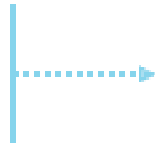


La démarche pas- à- pas : étape préalable



ETAPE (0) : L'assuré se connecte à son compte Ameli pour ajouter ou modifier ses coordonnées téléphoniques

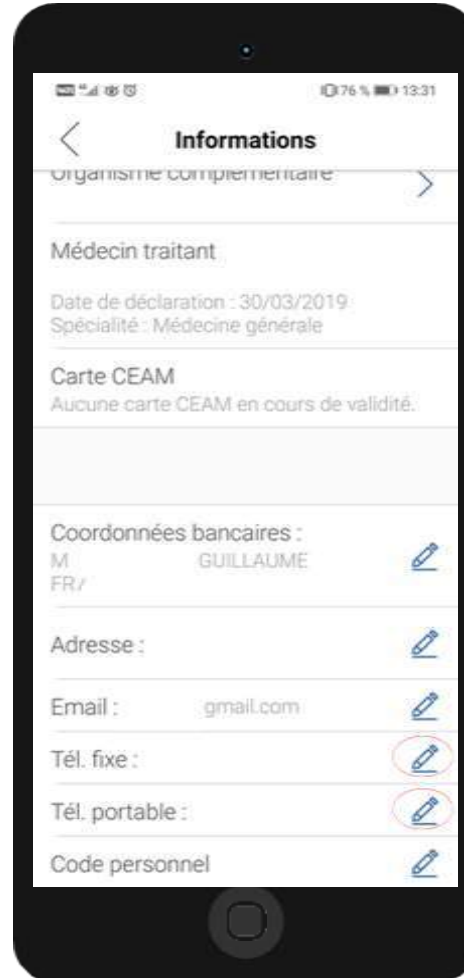
L'assuré se rend
dans l'onglet **Mes
informations**



La démarche pas- à- pas : étape 1/2



ETAPE (1) : L'assuré clique sur la ligne **téléphone fixe ou téléphone portable**



L'assuré clique sur l'icône au niveau du téléphone fixe ou du téléphone portable **pour modifier les coordonnées téléphoniques**

La démarche pas- à- pas : étape 2/2



ETAPE (2) : L'assuré **ajoute ou modifie** son numéro de téléphone fixe et/ou son numéro de téléphone portable



L'assuré enregistre son numéro de téléphone fixe et son numéro de téléphone portable

L'assuré indique son choix concernant l'autorisation de contact pour le téléphone fixe et pour le téléphone portable

L'assuré valide pour finaliser la démarche

Les autorisations de contact permettent à l'assuré d'être tenu informé des nouveautés et informations concernant les services de l'Assurance Maladie